

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/apon-Tepco-juge-responsable-de-la-catastrophe-de>

Réseau Sortir du nucléaire > Archives > Revue de presse > **apon : Tepco jugé responsable de la catastrophe de Fukushima, pas l'Etat**

**22 septembre 2017**

## **apon : Tepco jugé responsable de la catastrophe de Fukushima, pas l'Etat**



Des manifestants dénonçant la responsabilité de Tepco, réunis le 30 juin 2017 devant un tribunal à Tokyo chargé de juger trois ex-dirigeants e la compagnie d'électricité / © AFP/Archives / Toru YAMANAKA

La compagnie d'électricité japonaise Tepco a été vendredi jugée responsable de l'accident

nucléaire de Fukushima et condamnée à une amende par un tribunal local, lequel a en revanche blanchi l'Etat.

Le juge Masaru Sakamoto, qui présidait la séance à la cour de Chiba (banlieue de Tokyo), a en partie tranché en faveur des 42 citoyens plaignants, mais sans accéder à leur demande de prononcer aussi la culpabilité de l'Etat, qui, selon le verdict, n'aurait pas pu éviter l'accident.

Ces personnes, qui avaient dû quitter leur domicile en 2011 à cause du sinistre atomique provoqué par un puissant tsunami, avaient intenté une action en justice contre Tokyo Electric Power (Tepco) et l'Etat, réclamant 2,8 milliards de yens (21 millions d'euros) de dommages et intérêts pour préjudice moral.

Selon un porte-parole du tribunal, ce dernier a condamné Tepco à s'acquitter d'un montant très inférieur, de 376 millions de yens (2,8 millions d'euros).

Au niveau national, de nombreuses plaintes en nom collectif ont été déposées dans un total de 18 provinces du pays, émanant en tout de 12.000 citoyens.

La responsabilité de l'Etat dans le désastre de Fukushima a jusqu'à présent été reconnue une seule fois, en mars dernier, lors d'un verdict rendu par une autre cour, sur un dossier différent.

Le tribunal de Maebashi, au nord de Tokyo, avait alors jugé coupables de négligence le gouvernement et Tepco. Une étude interne à Tepco datant de 2008, révélée ultérieurement, évoquait l'hypothèse d'un tsunami d'environ 15,7 mètres, mais les dispositions face à cette menace n'avaient pas été prises.

Tepco et l'Etat ont été condamnés à verser un montant total de 38,6 millions de yens (292.000 euros au cours actuel).

Au total, plus de 450.000 habitants avaient fui juste après la triple catastrophe (le séisme et le tsunami où ont péri et disparu quelque 18.500 personnes, et l'accident de la centrale nucléaire de Fukushima), sur ordre des autorités ou par peur de la radioactivité.

En juin a débuté à Tokyo le procès de trois ex-dirigeants de Tepco nommément renvoyés en justice pour leur responsabilité dans l'accident nucléaire. Ils sont accusés de ne pas avoir pris les dispositions qui auraient permis d'éviter les dégâts causés aux installations par le tsunami ainsi que les avaries en chaîne qui ont suivi. Le verdict n'a pas encore été rendu.